



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 25 février 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 février 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. BILLARD à M. MARCANGELI, Mme BIANCAMARIA à M. SBRAGGIA, M. MONDOLONI à M. VANNUCCI, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. CAU à Mme FELICIAGGI, Mme BERNARD à M. FILONI, M. CASTELLANA à Mme GUERRINI, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. CHAREYRE à Mme CORTICCHIATO, M. DELIPERI à M. ARESU, Mme PILLOTTI à Mme OTTAVY, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

**Etaient absents :**

Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20190225-2019\_29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2019  
Affichage : 27/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 25 février 2019**  
**Délibération N°2019/29**

**Modification de deux emplois permanents**

**Monsieur le maire expose à l'assemblée :**

L'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 dispose que l'organe délibérant, en l'espèce le Conseil Municipal, est compétent pour créer les emplois, qui font l'objet d'un état récapitulatif constamment mis à jour.

Cette délibération constitue un cadre général de recrutement :

- elle indique les emplois pouvant être occupés par un fonctionnaire ou à défaut par un contractuel,
- elle décrit les emplois en indiquant l'intitulé du poste et la durée hebdomadaire du travail,
- elle fixe un niveau de recrutement qui permet de pourvoir l'emploi. La délibération doit aussi prévoir, au regard des fonctions exercées et du statut de la Fonction Publique Territoriale, le(s) cadre(s) d'emplois de référence et la fourchette des grades des agents ayant vocation à occuper cet emploi.

L'organe exécutif, quant à lui, procède au recrutement sur les emplois ainsi créés par le Conseil Municipal.

Ainsi, il est proposé de modifier deux emplois permanents précédemment créés par délibération.

La modification concerne l'intitulé et le niveau de recrutement (cadre d'emplois et fourchette de grades).

Les crédits nécessaires seront proposés au budget primitif 2019 de la Ville d'Ajaccio.

**EN CONSEQUENCE, IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

- De modifier les emplois tels que présentés en annexe

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de M. Stéphane Sbraggia, adjoint délégué**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 février 2019,

**MODIFIE**

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés**

**Les emplois tels que présentés en annexe**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.  
(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**



The image shows a blue circular stamp of the Mairie d'Ajaccio. The stamp contains the text 'MAIRIE D'AJACCIO' around the top edge and '42000 AJACCIO' around the bottom edge. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a lion rampant holding a cross. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Laurent Marcangeli'. Below the signature is a horizontal line.

# ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2019/29 RELATIVE A LA MODIFICATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS

Description de l'emploi		Durée hebdomadaire de travail	Niveau de recrutement		Explication
			Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction	Intitulé du poste				
Direction Générale Adjointe de la Culture et du Patrimoine	Intitulé du poste	Directeur	Filière culturelle ou administrative Cadre A (cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine / des conservateurs territoriaux de bibliothèques/ des conservateurs territoriaux de bibliothèques/ des conservateurs territoriaux de bibliothèques / cadre d'emplois des attachés territoriaux / administrateurs territoriaux)	Attaché de conservation du patrimoine à Attaché principal de conservation du patrimoine  Conservateur de bibliothèques à conservateur de bibliothèques en chef  Conservateur du patrimoine à conservateur du patrimoine en chef  Attaché territorial à Attaché principal  Directeur  Administrateur à administrateur général	Modification de l'intitulé du poste et du cadre d'emplois
	Intitulé du poste	Temps complet	Emploi fonctionnel	L'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des services des communes de 40 000 à 150 000 habitants est un emploi de détachement distinct de l'emploi de directeur de pôle précédemment créé.	Modification de l'intitulé du poste et du cadre d'emplois.